

Délibération n°CA-2020-006

Ordre du jour

1. Désignation d'une personnalité extérieure au sein du conseil d'administration
2. Avis sur la demande de remise gracieuse d'un Agent comptable suite à mise en débits
3. Informations du président
4. Approbation du PV de CA du 12 décembre 2019 (*délibération*) reporté au CA du 12 mars 2020
5. Points à caractère stratégique
 - 5.1. Présentation du projet « Transversalité »
 - 5.2. Liste des Unités de Recherche : renouvellement et création **reporté au CA du 12 mars 2020**
 - 5.3. Echanges sur le contrat de site
 - 5.4. Information sur les projets :
 - 5.4.1. Intégration et développement des IDEX et des ISITE (IdEés)
 - 5.4.2. Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI)
 - 5.4.3. Université européenne
 - 5.4.4. PIA3 Pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation
6. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université
 - 6.1. En matière de ressources humaines
 - 6.1.1. Approbation du dispositif d'intéressement à destination des personnels BIATSS (*délibération*)
 - 6.1.2. Approbation du dispositif d'intéressement en matière de formation professionnelle (*délibération*)
 - 6.1.3. **Approbation de l'extension du congé pour projet pédagogique aux contractuels enseignants (*délibération*)**
 - 6.2. En matière réglementaire
 - 6.2.1. Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD (*délibération*)
 - 6.2.2. Renouvellement de la délégation du Conseil d'Administration au Président et modalités de présentation du bilan (*délibération*)
 - 6.2.3. Retour sur l'enquête relative au fonctionnement des instances
 - 6.3. En matière tarifaire et d'achats
 - 6.3.1. Seuils et procédures appliqués dans le cadre des achats (*délibération*)
 - 6.3.2. Tarifs de l'imprimerie de la Direction de la logistique au 1^{er} janvier 2020 (*délibération*)
 - 6.3.3. Tarifs de la Faculté de Pharmacie (*délibération*)
 - 6.3.4. Tarifs de la Formation Continue (*délibérations*)
 - 6.3.5. Tarifs du CLIL (*délibération*)
 - 6.3.6. Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame - complément (*délibération*)
 - 6.3.7. Autorisation d'achat de cartes cadeaux à destination des personnels lors de leur départ en retraite (CT du 23 janvier 2020) (*délibération*)
 - 6.4. Attribution de subventions
 - 6.4.1. Sur initiative des composantes :
 - 6.4.1.1. ILIS : A.E.I.L.I.S (*délibération*) **retiré de l'ordre du jour**
 - 6.4.1.2. Faculté de Médecine : ACEML (*délibérations*)
 - 6.4.1.3. Faculté de chirurgie dentaire : ACECDL (*délibération*)
 - 6.4.1.4. FFBC-IMMD : BDE (*délibération*)
 - 6.5. Acceptation de dons et legs
 - 6.5.1. Convention de mécénat entre l'université de Lille et le Fonds de dotation Entreprises et cités (*délibération*)
 - 6.5.2. Convention d'acceptation de don entre l'université (Faculté de Médecine) et la société Neurelec Médical SAS (*délibération*)
7. Points issus des commissions du Conseil Académique
 - 7.1. Points issus de la commission formation et vie universitaire du 30 janvier 2020 :
 - 7.1.1. Admissions 2020 :
 - 7.1.1.1. Critères d'admission et capacité d'accueil Master 1 (MEEF et masters modifiés suite au CNESER du 15/01) (*délibération*)
 - 7.1.1.2. Capacités d'accueil en Master 2 (*délibération*)
 - 7.1.1.3. Mise en œuvre de la réforme du 1^{er} cycle de santé – Capacités d'accueil en première année PASS et LAS (*délibération*)
 - 7.1.2. Vie étudiante :
 - 7.1.2.1. Bilan financier 2019 FSDIE Projets et Aide Sociale
 - 7.1.2.2. Affectation des crédits issus de la CVEC (commission CVEC du 24 janvier 2020) (*délibération*)

7.2. Point issu de la commission de la recherche :

- 7.2.1. Fiches projets Région (CR du 23/01) (*délibération*)
- 7.2.2. Reliquat de crédits sur contrats recherches (*délibération*)
- 7.2.3. Taux des prélèvements sur les contrats et les prestations de recherche (*délibération*)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : Christophe NIEWIADOMSKI, Aymeric POTTEAU, Etienne FARVAQUE, Patricia MELNYK, Jérôme FONCEL

Collège B : Jacopo VIZIOLI, Stéphane GOUNON, Chad LANGFORD, Anne FRETTEL, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI, Moulay-Driss BENCHIBOUN

Collège BIATSS : Anthony LENS, Benoit RUCKEBUSCH, Karine DEGRENIER, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Romain GAUDY, Daniel MAKOKO, Michel GROMADA, Ryan L'EVEILLE, Marie Lou DACHY

Personnalités extérieures : Corinne DELVALLET, Nicolas LEBAS, Annie LEYS

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

Marie-Christine COPIN

Sophie TISON

Martine BENOIT

Christophe NIEWIADOMSKI

procuration à Jacopo VIZIOLI

procuration à Chad LANGFORD

procuration à Aymeric POTTEAU

procuration à Patricia MELNYK (à partir de 18h20)

Collège B :

Gilles TOULEMONDE

Marjorie MEISS

Jamal EL KHATTABI

procuration à Aymeric POTTEAU

procuration à Etienne FARVAQUE (à partir de 18h20)

procuration à Benoit RUCKEBUSCH (à partir de 15h)

Collège BIATSS :

Virginie MULLIER

Fabien SANTRE

Anthony LENS

procuration à Anthony LENS

procuration à Ludovic RODRIGUEZ (à partir de 18h)

Collège étudiants :

Zacharie SADEK

Marie Lou DACHY

procuration à Romain GAUDY

(à partir de 16h20)

Personnalités extérieures :

Frédéric BOIRON

Cosimo PRETE

Corinne DELVALLET

Nicolas LEBAS

Annie LEYS

procuration à Etienne FARVAQUE

procuration à Chad LANGFORD

procuration à Christophe NIEWIADOMSKI (à partir de 15h30)

procuration à Jacopo VIZIOLI (à partir de 17h)

procuration à Christophe NIEWIADOMSKI (à partir de 17h)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : Jean-Louis BERGEZ

Equipe présidentielle - Bureau :

1^{er} Vice-président : Nicolas POSTEL

Vice-présidente ressources : Georgette DAL

Vice-présidente formation : Lynne FRANJIE

Vice-président recherche : Lionel MONTAGNE

Vice-président relations internationales : François-Olivier SEYS

Equipe présidentielle - Comité de direction :

Vice-président formation continue et alternance : Vincent COCQUEMPOT

Vice-présidente recherche (droit, économique et gestion) : Nil OZCAGLAR-TOULOUSE

Vice-présidente communication : Laetitia ROUX

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : Sandrine ROUSSEAU

Vice-présidente affaires européennes : Pauline RAVINET

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

IUT B : Serge LAVIGNE

IUT C : Fatma BOUALI

UFR MIME : Xavier CHOJNICKI

Faculté de Pharmacie : représentée par Patricia MELNICK

INSPé : Sébastien JAKUBOWSKI

Faculté de Médecine : représentée par Eric BOULANGER

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales : *Jean-Gabriel CONTAMIN*

Directeur général des services : *Pierre-Marie ROBERT*

Directrice générale des services adjointe : *Marie-Dominique SAVINA*

Chef du service des Affaires Institutionnelles : *François ZALIK*

Invités :

Directeur adjoint du Service Commun de Documentation : *Yann MARCHAND*

Directrice de l'aide au pilotage et qualité : *Agnès FERET*

Service aide au pilotage et qualité : *Mylène ROUSSELLE*

Agent comptable de l'EX université de Lille 2 : *Philippe DULION*

(...)

6. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

(...)

6.1. En matière de ressources humaines

6.1.3. Approbation de l'extension du congé pour projet pédagogique aux contractuels enseignants

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve à l'unanimité, lors de sa séance du 06 février 2020, après avis du comité technique du 23 janvier 2020, l'extension du congé pour projet pédagogique aux contractuels enseignants, selon les modalités annexées à la présente délibération.

Le Président de l'Université

| |
|-------------------------------|
| Nombre de votants : 33 |
| Pour : 33 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |



Jean-Christophe CAMART

Extension du dispositif de congé pour projet pédagogique aux contractuels enseignants

Contexte :

Le congé pour projet pédagogique (CPP) est un nouveau dispositif créé par un arrêté du 30 septembre 2019. Il est applicable aux enseignants-chercheurs titulaires, ainsi qu'aux enseignants des premier et second degré titulaires.

Au sein de l'Université de Lille, les critères et la procédure appliqués à ce nouveau dispositif ont été soumis à l'avis du Comité technique le 14 novembre 2019 et à celui de la CFVU le 21 novembre 2019. Ils seront validés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 décembre 2019.

Proposition :

Il est proposé que ce droit à congé pour projet pédagogique soit étendu, au sein de l'Université, aux enseignants contractuels recrutés en contrat à durée indéterminée depuis au moins 3 ans, dans la limite de 2 semestres accordés chaque année.

Les objectifs et critères cumulatifs seraient identiques à ceux mis en œuvre pour les personnels titulaires, à savoir :

Objectifs

Le projet poursuivra prioritairement l'un des objectifs suivants :

- Développer un projet de formation obtenu en réponse à un appel à projets (local, national ou international)¹ ;
- Construire ou reconstruire un dispositif pédagogique impliquant des pratiques pédagogiques nouvelles. Lorsque ce dispositif fait appel au numérique, veiller à le rendre compatible avec la plateforme d'analyse des apprentissages ;
- Construire un parcours de formation flexible en direction de publics spécifiques (étudiants salariés, en reprise d'études, internationaux, sportifs ou artistes de haut niveau) ;
- Construire une formation dans le cadre d'un partenariat local, national ou international structurant pour l'université (en priorité, une formation internationale, en alternance ou en formation continue, adaptée aux publics ayant besoin d'une remédiation ou d'une formation renforcée).

Il pourra aussi poursuivre un objectif de reconversion thématique en matière pédagogique au sein de l'établissement.

Durée de principe de 6 mois. Les demandes de 12 mois doivent être précisément justifiées (notamment par une dimension internationale, requérant plusieurs mobilités).

Pour les projets ayant un volet international, il est souhaitable (voire indispensable) d'impliquer un partenaire stratégique de l'université.

¹ Dans ce cas, les heures obtenues dans le cadre de l'appel à projets pour le montage du projet ne seront pas cumulées avec l'obtention d'un CPP.

Critères cumulatifs

- Faire la preuve de l'intérêt du projet au regard des axes prioritaires de la politique pédagogique et de formation de l'Université de Lille ;
- Préciser l'articulation avec et l'impact sur l'offre de formation de la ou des disciplines(s) concernée(s) et de l'Université de Lille ;
- Faire apparaître la dimension novatrice du projet, en premier lieu dans ses enjeux pédagogiques, dans son articulation aux référentiels de compétences existants ou à construire, de renforcement de la formation à et par la recherche, d'ouverture à l'international et aux milieux socioprofessionnels, d'aide à l'insertion professionnelle et de réussite étudiante ;
- Présenter les modalités de déroulé du projet (échancier) ;
- Préciser le ou les livrables au terme du congé et, dans la mesure du possible, leur transférabilité à d'autres enseignement (dispositifs, méthodologie ...) ;
- Indiquer les acteurs et partenaires du projet (y compris dans les fonctions supports : selon les projets, DIP, DFCA, RI...) ;
- S'assurer de l'existence des moyens de mise en œuvre du projet, y compris en termes matériels et logistiques.

Procédure

- **Dépôt de la demande auprès du service de gestion des personnels enseignants, selon un calendrier identique au calendrier défini par le Ministère de l'enseignement supérieur pour les demandes des personnels titulaires.**
- Avis du conseil de composante avec, au besoin, rang de classement
- Avis du CAC-r sur la base :
 - de l'avis du conseil de composante et, le cas échéant, du rang de classementet
 - de l'avis d'une commission d'audition des candidats à un CPP sous la responsabilité de la VP Ressources et composée de 3 élus du CAC-r (dont au moins 2 élus de la CFVU), de la VP formation et du VP Innovation pédagogique. Autant que de besoin et selon les projets, pourront être sollicités le VP FCA, la VP Orientation et insertion professionnelle ou le VP RI ainsi que des membres de la DIP ou des RI.
- Décision du président